



**MINISTÈRE  
DE L'EUROPE  
ET DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

ORGANISATION  
INTERNATIONALE DE  
**la francophonie**

# APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

**DESTINE AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE  
AU CONGO ET EN CENTRAFRIQUE**

**PROJET FEF « ETAT CIVIL ET EDUCATION »**

**« Avec l'appui du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères français »**



**Date limite de candidature : 5 avril 2026 à minuit**

## 1. CONTEXTE ET ENJEUX

Dans l'ensemble des pays francophones d'Afrique subsaharienne, les systèmes d'état civil restent largement défaillants, privant des millions de personnes d'une identité juridique et, par conséquent, de l'accès effectif à leurs droits fondamentaux (éducation, santé, protection sociale, participation civique). Cette situation fragilise également la gouvernance publique, en limitant la capacité des États à planifier les politiques publiques et à garantir la fiabilité des registres électoraux.

Les causes sont multiples et cumulatives : engagement politique insuffisant, cadres juridiques inadaptés, dysfonctionnements administratifs, manque de ressources humaines et matérielles, éloignement géographique des services, coûts directs et indirects, ainsi que les obstacles culturels ou discriminatoires.

Selon UNICEF, l'Afrique subsaharienne concentre environ la moitié des enfants non enregistrés de moins de cinq ans dans le monde. Malgré les progrès, le taux moyen d'enregistrement demeure autour de 51 %, et, à tendance constante, plus de 100 millions d'enfants pourraient rester sans identité légale après 2030. En Afrique centrale, le taux d'enregistrement est estimé à 41%.

**En République du Congo**, le cadre juridique de l'état civil est structuré, mais son application reste fragile. Si le taux national d'enregistrement des jeunes enfants est élevé, des inégalités persistent, notamment au détriment des populations autochtones. Une réforme nationale est engagée sur la période 2022–2026 ; elle vise à moderniser et informatiser le système d'état civil, en mettant l'accent sur l'inclusion des groupes vulnérables.

**En République centrafricaine**, l'état civil souffre de faiblesses structurelles : dégradation des registres, non-respect des délais d'enregistrement, insuffisance de moyens et difficultés d'accès, y compris en milieu urbain. Face à cette situation, les autorités ont engagé une réforme de long terme fondée sur une politique nationale visant la centralisation et la sécurisation des données.

C'est dans ce contexte que l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) déploie le projet FEF « **État civil et éducation** » au Congo et en République centrafricaine, avec l'appui du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de la France. Le projet vise à renforcer durablement les systèmes d'état civil tout en facilitant l'accès à l'éducation, selon une approche intégrée liant droits fondamentaux, inclusion scolaire et gouvernance, en cohérence avec plusieurs Objectifs de développement durable, en particulier l'ODD 16.9 et l'ODD 4.

## 2. OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

Les présentes lignes directrices définissent les règles de soumission et de sélection des propositions dans le cadre du projet FEF « état civil et éducation » en République du Congo et en République centrafricaine, à travers l'attribution de subventions par la Représentation de l'OIF pour l'Afrique centrale (REPAC).

**L'objectif général** du projet est de contribuer à l'amélioration des systèmes d'enregistrement des naissances par le biais des écoles, véritables hubs communautaires, en vue d'élargir l'accès à l'identité juridique, et donc aux droits humains.

### **Axes d'intervention**

Les projets retenus devront s'articuler autour de quatre leviers complémentaires :

- **Le renforcement des capacités de la communauté éducative** — enseignants et personnels d'encadrement — sur les procédures d'enregistrement des naissances, en coordination avec les services d'état civil locaux, dont ils deviennent des relais. Cette démarche sécurise les parcours scolaires et favorise l'égalité d'accès à l'éducation entre filles et garçons, l'accès au secondaire étant conditionné par l'acte de naissance.
- **La sensibilisation des populations aux enjeux de l'identité juridique** pour l'accès aux droits économiques, sociaux, civils et politiques, ainsi qu'aux procédures d'enregistrement et de régularisation. Les actions ciblent un public diversifié : élèves, familles, leaders communautaires et religieux, organisations locales de la société civile, afin d'élargir la portée des messages.
- **L'appui opérationnel à l'enregistrement des naissances**, à travers l'organisation d'opérations de déclaration et d'enregistrement en lien avec les services compétents, la tenue d'audiences foraines dédiées à la régularisation et à la délivrance des actes de naissance, ainsi que la mise en place de mécanismes de signalement via des cellules de veille au sein des communautés et des écoles. Cet appui inclut également la formation des organisations de la société civile à la prise en charge des enfants sans état civil et à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- **Le renforcement du plaidoyer auprès des autorités** pour faire de l'état civil une priorité et soutenir des réformes structurelles, tout en améliorant l'articulation et l'interopérabilité entre les services concernés (éducation, décentralisation, justice...).

**NB** : Les projets devront s'inscrire dans une approche inclusive, holistique, durable et complémentaire des actions déjà menées sur le terrain. L'OIF accordera une attention particulière à l'intégration des réseaux éducatifs de l'OIF, notamment l'IFEF et l'IFADEM, et à la collaboration avec les autorités locales.

### **3. BENEFICIAIRES ET DUREE**

Les bénéficiaires du projet sont :

- Les enfants sans acte de naissance (avec une priorité accordée aux enfants en classe d'examen de fin de cycle primaire) ;
- Les familles et les communautés ;
- Les leaders communautaires et religieux, les OSC locales ;
- Le personnel éducatif ;
- Les populations autochtones au Congo ;
- Les enfants en situation de rue en Centrafrique.

Le projet devra être mis en œuvre sur une période maximum de **12 mois** à compter de la date de signature du Protocole d'accord de subvention (PAS) avec l'OIF.

#### 4. CRITERES D'ELIGIBILITE

Sont éligibles à la soumission d'une candidature les organisations qui remplissent l'ensemble des conditions suivantes :

- **Être une personne morale** de droit congolais ou centrafricain, légalement constituée et enregistrée en République du Congo ou en République centrafricaine (notamment : ONG, associations à but non lucratif, fondations, organisations communautaires de base, plateformes, fédérations ou consortiums d'organisations de la société civile) ;
- **Justifier d'au moins trois (3) années d'expérience** avérée et documentée dans un ou plusieurs des domaines suivants : identité juridique et état civil, mobilisation communautaire, droits de l'enfant, éducation, promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- **Disposer d'une capacité opérationnelle** démontrée dans les zones d'intervention ciblées, incluant des ressources humaines qualifiées, des moyens logistiques adaptés et un ancrage ou des partenariats locaux fonctionnels.

Les candidatures seront évaluées selon **les critères suivants** :

- **Qualité et pertinence** de la proposition technique au regard des objectifs de l'appel ;
- **Ancrage territorial** et capacité de mobilisation communautaire ;
- **Approche inclusive** et sensible au genre (égalité filles-garçons) ;
- **Expérience** dans la mise en œuvre d'activités en milieu scolaire et communautaire ;
- **Durabilité** du projet : capacité à produire des impacts pérennes au-delà de la durée du financement ;
- **Originalité et innovation** appréciées à travers des approches, méthodes ou outils créatifs ;
- **Visibilité et rayonnement** : capacité à promouvoir ses résultats et à renforcer la notoriété des acteurs impliqués ;
- Une **expérience antérieure** de partenariat avec l'OIF peut constituer un atout.

**Exclusions** : ne peuvent participer au présent appel à projets :

- Les entités n'ayant pas respecté leurs engagements envers l'OIF au titre d'un protocole d'accord ou de subvention précédent ;
- Les entités se trouvant en situation de conflit d'intérêt avec l'OIF, son personnel, ses partenaires techniques et financiers ou les membres des commissions de sélection.

La REPAC se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires (conformité des pièces, références, capacité opérationnelle) lors de l'instruction des dossiers.

#### 5. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit obligatoirement contenir les éléments suivants :

1. **Lettre de manifestation d'intérêt**, signée par le représentant légal de l'organisation

2. **Documents administratifs de l'organisation**, notamment : statuts, récépissé d'enregistrement et tout autre document officiel attestant de sa légalité et de son fonctionnement
3. **Proposition technique** en 20 pages maximum, incluant :
  - La présentation de l'OSC
  - Le contexte et la justification du projet
  - Les objectifs et résultats attendus
  - La stratégie d'intervention et la méthodologie proposée
  - Les zones d'intervention ciblées
  - Le plan de mise en œuvre et le chronogramme des activités.
  - Le dispositif de suivi et d'évaluation des activités et des résultats, avec les indicateurs associés.
  - Le plan de communication du projet.
4. **Proposition financière détaillée**, cohérente avec le plan d'activités et reflétant de manière transparente l'utilisation des ressources. Le plafond des propositions est fixé à **100 000 (cent mille) euros**.

**NB :** Les coûts suivants ne sont pas éligibles et entraîneront le rejet de la candidature :

- Achats d'équipements ou de matériels techniques supérieurs à 5 000 euros ;
- Construction ou réhabilitation d'infrastructures ;
- Pertes de change ou octroi de crédit à des tiers ou remboursement de dettes.

## 6. MODALITES DE SOUMISSION

Les dossiers complets doivent être transmis uniquement par voie numérique à l'adresse : [repac@francophonie.org](mailto:repac@francophonie.org).

Le message devra obligatoirement indiquer en objet :

**«AMI FEF ECE – [Pays] – [Nom de l'OSC] – [Titre du projet proposé] ».**

- Date limite de soumission : **dimanche 5 avril 2026 à minuit (heure de Libreville)**.
- Les propositions doivent être rédigées en **français**.
- Les candidatures incomplètes ou reçues après la date limite **ne seront pas examinées**.

**NB :** Pour les dossiers volumineux, il est recommandé d'utiliser un service de transfert de fichiers sécurisé ou un outil équivalent, en veillant à ce que les fichiers restent accessibles **jusqu'au 15 avril 2026 au moins**.

## 7. PROCESSUS DE SELECTION

Après examen des dossiers, seules les organisations présélectionnées seront contactées pour la suite du processus (entretiens, demandes de compléments d'information,

ajustements techniques et financiers) qui s'achèvera par la sélection définitive et la formalisation du partenariat.

Compte tenu du nombre important de propositions, les candidatures non retenues ne feront pas l'objet d'une notification. Les raisons de la sélection, de l'acceptation ou du rejet d'une candidature ne seront pas communiquées.

Afin de garantir l'égalité de traitement entre les candidats, la REPAC ne sera pas en mesure de répondre aux demandes d'échanges individuels à ce stade du processus.

## **L'OIF**

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble 90 États et gouvernements.

Le rapport sur la langue française dans le monde, publié en 2022, établit à plus de 321 millions le nombre de locuteurs de français. Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes, ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

La Secrétaire générale conduit l'action politique de la Francophonie, dont elle est la porte-parole et la représentante officielle au niveau international. Louise Mushikiwabo a été élue à ce poste lors du XVIIe Sommet de la Francophonie, en octobre 2018, à Erevan (Arménie). Elle a été reconduite dans ses fonctions lors du XVIIIe Sommet de la Francophonie, en novembre 2022, à Djerba (Tunisie).

## **LA REPAC-OIF**

La Représentation pour l'Afrique centrale de l'OIF (REPAC-OIF), basée à Libreville, a pour rôle de mettre en œuvre les orientations et les programmes de l'OIF dans cette région. Elle assure notamment la coordination des actions de l'OIF auprès des États membres de la zone, appuie la mise en œuvre des projets de développement durable, et promeut la langue française et la diversité culturelle. Sa zone d'intervention : Angola – Burundi – Cameroun - République du Congo – Gabon - Guinée équatoriale - République centrafricaine - République démocratique du Congo – Rwanda - Sao Tomé-et-Principe - Tchad.